



MEESCHAERT

1935



# Conditions tarifaires

---

**I JANVIER 2024**

Principales conditions tarifaires applicables à la clientèle  
de Meeschaert Gestion Privée

[www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

Une société du groupe LFPI



# Sommaire

VOS PLACEMENTS FINANCIERS P. 3

LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE P. 5

NOTRE ACCOMPAGNEMENT P. 7

Les présentes conditions tarifaires sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sont exprimées, sauf mention contraire, en TTC au taux de TVA en vigueur à la date de parution de ce document, soit 20 %. Ces conditions s'entendent, sauf notion de TVA, hors fiscalité et prélèvements sociaux. Elles précisent les tarifs des différents services et produits proposés dans la convention de compte titres dont elles font partie intégrante. Si vous souhaitez consulter les conditions générales en vigueur de la convention de compte titres, votre conseiller vous les communiquera sur simple demande.

## VOS PLACEMENTS FINANCIERS

### CONSERVATION

Sauf mention contraire, les droits de garde couvrent la conservation des actifs détenus par Meeschaert Gestion Privée.

Les droits de garde sont prélevés semestriellement et d'avance sur la base du portefeuille évalué au 30 juin et au 31 décembre. Ils sont calculés sur la valorisation globale du portefeuille, déduction faite des FCP gérés par Mandarine Gestion.

Le barème annuel est dégressif et il s'applique par tranches cumulatives :

Inférieur à 150 000 euros :	0,45 % + TVA
De 150 000 à 500 000 euros :	0,25 % + TVA
De 500 000 à 1 000 000 euros :	0,15 % + TVA
A partir de 1 000 000 euros :	0,10 % + TVA
Minimum annuel par compte :	70 euros

Tout semestre commencé est entièrement dû.

En contrepartie de son engagement de supporter les intérêts négatifs liés au fonctionnement du compte de cantonnement sur lequel sont cantonnés les fonds des clients et à titre de complément de rémunération, Meeschaert Gestion Privée peut également percevoir les intérêts générés sur ce compte, lorsque celui-ci en génère.

### TRANSACTIONS BOURSIÈRES

#### • FRAIS DE TRANSACTION SUR TITRES NÉGOCIÉS EN EUROS SUR EURONEXT PARIS, AMSTERDAM ET BRUXELLES :

**Transactions sur actions**, certificats de droits de vote, actions de préférence, obligations convertibles, fonds cotés, trackers<sup>(1)</sup>, droits de souscription et d'attribution, titres participatifs, bons de souscription et warrants.

Le tarif, calculé par transaction, est dégressif par tranches cumulatives :

Inférieur à 10 000 euros :	1,00 % + TTF <sup>(2)</sup> + TVA
De 10 000 à 100 000 euros :	0,65 % + TTF <sup>(2)</sup> + TVA
De 100 000 à 350 000 euros :	0,45 % + TTF <sup>(2)</sup> + TVA
A partir de 350 000 euros :	0,25 % + TTF <sup>(2)</sup> + TVA

#### **Transactions sur obligations :**

Echéance inférieure à deux ans ou remboursement : 1/3 du courtage actions.

Echéance supérieure à deux ans : 1/2 du courtage actions.

L'ensemble des transactions donne lieu à la perception d'un minimum de 35 euros

<sup>(1)</sup> Pour les trackers, des tarifs particuliers peuvent s'appliquer.

<sup>(2)</sup> Taxe sur les Transactions Financières (ITF) : une taxe de 0,30 % est appliquée sur les transactions financières visant notamment les acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés situées en France dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

par transaction ramené à 2 euros pour les droits d'attribution, warrants, droits et bons de souscription.

- **FRAIS DE TRANSACTION SUR TITRES NÉGOCIÉS SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISES ÉTRANGÈRES :**

Commissions de mouvement : 1,00 % + TVA

Minimum : 70 euros par transaction

Les frais ci-dessus ne tiennent pas compte des frais des intermédiaires étrangers ainsi que des éventuels frais de Place et taxes pour les transactions négociées en dehors d'Euronext Paris.

- **OPÉRATION DE CHANGE <sup>(3)</sup> :**

Commission de transaction : 0,1 % du montant de la négociation

## **LES OPC <sup>(4)</sup>**

- **FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (FCP) GÉRÉS PAR MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT ET MANDARINE GESTION :**

Tous les FCP gérés par Mandarine Gestion sont exonérés de droits de garde.

- **FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (FCP) OU SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV) SÉLECTIONNÉS PAR MEESCHAERT GESTION PRIVÉE :**

- Frais d'entrée : Frais indiqués dans le DIC. Maximum : 2 %  
Frais minimum : 35 euros par ligne.

- Frais de sortie : Frais indiqués dans le DIC.

- **FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (FCP) OU SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV) NON SÉLECTIONNÉS :**

Les frais d'entrée et de sortie sur autres OPC sont facturées conformément aux prospectus de chaque OPC, auxquels s'ajoutent des frais fixes de 30 euros par souscription.

- **AUTRES OPC :** Nous consulter

## **LES PRODUITS STRUCTURÉS**

- **TRANSACTION SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE :** exonérées de frais de courtage

- **TRANSACTION SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE OU REMBOURSEMENT :**

Le tarif, calculé par transaction, est dégressif par tranches cumulatives :

Inférieur à 10 000 euros : 1,00 % + TVA

De 10 000 à 100 000 euros : 0,65 % + TVA

De 100 000 à 350 000 euros : 0,45 % + TVA

À partir de 350 000 euros : 0,25 % + TVA

Minimum : 35 euros par opération

- **CONSERVATION :** la tarification standard s'applique.

<sup>(3)</sup> Seules les opérations de change ayant pour contre-partie des transactions financières sont autorisées.

4 <sup>(4)</sup> OPC = Organisme de Placement Collectif

## LES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

Pour toute information concernant la tarification : nous consulter.

### OPÉRATIONS SUR OR

- **TRANSACTION SUR L'OR :**

Pièces :	1,00 %
Lingots :	1,00 %
Minimum perçu par opération :	100 euros
Conservation :	1 %* + TVA

### OPÉRATIONS SUR TITRES

- **OPÉRATION AFFECTANT LA VIE D'UN INSTRUMENT FINANCIER (TELS QUE LES ÉCHANGES, LES EXERCICES DE BONS OU DE DROITS, LA CONVERSION D'OBLIGATION...) :**

	0,40 % des capitaux + TTF <sup>2</sup> (pour certaines opérations) + TVA
Minimum perçu par opération :	1,90 euros
Commissions d'encaissement de dividendes et d'intérêts :	4 % + TVA
	inscrits en nominatif administré (SARL exclues)

### TITRES DE SOCIÉTÉS NON COTÉES

- <b>Transfert entrant :</b>	exonéré de frais
- <b>Transfert sortant :</b>	85 euros
- <b>Achat, vente, souscription au capital :</b>	1 % + TVA
Minimum perçu par opération :	85 euros
Maximum perçu par opération :	600 euros
- <b>Opération sur titres :</b>	la tarification standard s'applique
- <b>Conservation :</b>	les titres de sociétés non cotées sont exonérés de droits de garde

\* Frais prélevés une fois par an, en décembre, sur la base de la moyenne des valorisations des matières précieuses détenues au dernier jour de chacun des 12 mois précédents révolus.

# LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

---

• <b>OUVERTURE DE COMPTE :</b>	exonérée de frais
• <b>RELEVÉ DE COMPTE :</b>	
- Trimestriel :	inclus dans le service client
- Mensuel :	22 euros par an
Envoi des relevés d'opérations ou de titres en copie à un tiers :	32 euros par an et par destinataire
• <b>VIREMENT :</b>	
- Virement « SEPA » (zone SEPA, libellé en EUR, délai ordinaire) émis ou reçu :	exonéré de frais
- Emission d'un virement hors zone SEPA, ou en devises, ou valeur Jour :	30 euros par virement + commission de change 0.1% du montant si </> EUR
• <b>REMISE DE CHÈQUES :</b>	exonérée de frais
• <b>PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :</b>	exonéré de frais
• <b>IMPRIMÉ FISCAL UNIQUE (IFU) ET IMPRIMÉ FISCAL EUROPÉEN (IFE)<sup>(6)</sup> :</b>	exonérés de frais
• <b>TRANSFERT DE TITRES :</b>	
Transfert entrant :	exonéré de frais
Transfert sortant :	
- Titres français :	15 euros par ligne
- Titres étrangers :	85 euros par ligne
• <b>DÉLÉGATION DES INSTRUCTIONS LORS DES OPÉRATIONS SUR TITRES :</b>	exonérée de frais
• <b>MISE EN NOMINATIF :</b>	
Mise en nominatif administré, au porteur ou en nominatif pur :	15 euros par ligne et par opération
• <b>RECHERCHE DE DOCUMENTS :</b>	exonérée de frais
• <b>MODIFICATION D'OPTION FISCALE :</b>	exonérée de frais
• <b>PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION D'IMPÔT SUR VALEURS ÉTRANGÈRES :</b>	Nous consulter
Forfait minimum :	120 euros
• <b>AVIS À TIERS DÉTENTEURS (ATD) :</b>	100 euros
• <b>OPPOSITION ADMINISTRATIVE :</b>	10 % du montant dû au trésor public dans la limite de 120 euros
• <b>Circularisation pour les sociétés :</b>	exonérée de frais
• <b>Démembrement de propriété :</b>	120 euros par dossier
• <b>Nantissement de portefeuille :</b>	190 euros par dossier
• <b>Prise en charge des dossiers de succession :</b>	145 euros par dossier et par an
• <b>Clôture ou transfert sortant<sup>(6)</sup> de PEA et de comptes titres :</b>	120 euros

<sup>(6)</sup> Imprimé fiscal pour les résidents européens non domiciliés fiscalement en France.

<sup>(6)</sup> À ce forfait s'ajoutent les frais de transfert.

# NOTRE ACCOMPAGNEMENT

---

## SERVICE CLIENT

Ce service comprend :

- le suivi de dossiers par des interlocuteurs dédiés
- un accès aux informations diffusées par e-mail : la Lettre de conjoncture trimestrielle : « les points de vue et perspectives de marchés » et les actualités juridiques et fiscales
- l'édition et l'envoi des relevés d'opérations,
- un relevé trimestriel de votre patrimoine financier investi chez Meeschaert Gestion Privée
- un relevé IFI annuel, recensant les parts de sociétés immobilières conservées sur le compte titres Meeschaert Gestion Privée avec indication des fractions déclarables à l'IFI
- un accès individuel et sécurisé au site internet [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com) permettant la consultation des comptes et des relevés d'opérations.

Forfait annuel, facturé en tant que frais de tenue de compte sur un seul compte du titulaire : 350 euros TTC <sup>(7)</sup>

## ETUDE PATRIMONIALE

Le département d'Ingénierie patrimoniale de Meeschaert Gestion Privée vous propose un accompagnement juridique, fiscal et administratif de votre patrimoine en accord avec vos objectifs, vos préoccupations et vos besoins.

Nos conseillers sont à votre disposition pour établir un diagnostic et réaliser une proposition.

<sup>(7)</sup> Frais prélevés une fois par an sur le compte titres en fin d'année civile si le compte titres comporte au moins une ligne valeur ou espèces au 30 septembre de l'année en cours.

## SIÈGE SOCIAL

30 avenue Kléber  
75016 Paris

## LES IMPLANTATIONS RÉGIONALES DU GROUPE

### BORDEAUX

2 rue de Sèze  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 01 33 50

### NANTES

Place Royale 1 rue Saint Julien  
44000 Nantes  
Tél. : 02 40 35 89 10

### LILLE

18 avenue de Flandre  
59700 Marcq-en-Barœul  
Tél. : 03 28 38 66 00

### STRASBOURG

1 Quai Jacques Sturm  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 90 07 70 90

### LYON

61 rue de la République  
69002 Lyon  
Tél. : 04 72 77 88 55

### TOULOUSE

24 grande rue Nazareth  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 14 71 00

### MARSEILLE

42 rue Montgrand  
13006 Marseille  
Tél. : 04 91 33 33 30

[www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)



Meeschaert Gestion Privée est une marque commerciale de Financière Meeschaert.

**Financière Meeschaert**, S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 726 304 euros, RCS de Paris n° 342 857 273 - NAF 6430Z - 30 avenue Kléber 75016 Paris - TVA intracommunautaire FR 30 342 857 273 - Intermédiaire en assurance n°ORIAS 07 004 557- [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Carte professionnelle n° CPI7501202400000119, délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France.